

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Christophe d'Arthabaska tenue par visioconférence, le **mardi 12 janvier 2021** à compter de **15 h 30**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Michel Larochelle, maire
Madame Johanne Therrien, conseillère
Monsieur Bertrand Martineau, conseiller
Madame Diane L. Gagnon, conseillère
Monsieur Simon Arsenault, conseiller
Madame Dominique Blanchette, conseillère
Monsieur Réjean Arsenault, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Michel Larochelle.

Est également présente :

Madame Katherine Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière

En raison des consignes sanitaires liées à la Covid-19 émises par le gouvernement provincial, la présente séance est tenue par visioconférence.

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 décembre 2020

2. CORRESPONDANCE

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

- 3.1 Dépôt et adoption de la liste des comptes à payer de décembre 2020
- 3.2 Dépôt et adoption de la conciliation bancaire du mois d'octobre 2020
- 3.3 Autorisation de paiement des fournisseurs en ligne
- 3.4 Séance ordinaire de février 2021
- 3.5 Demande d'appui - Ô Rivage

4. LÉGISLATION

- 4.1 Adoption finale du règlement 073-2020 modifiant le règlement de zonage 003-2013
- 4.2 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 076-2021 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021
- 4.3 Avis de motion, dépôt et présentation du règlement 077-2021 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques

5. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

5.1 Dépôt et adoption des permis du mois de décembre 2020

5.2 Dérogation mineure - 49, rue Fortin

5.3 Dérogation mineure - 68, rue Fortin

6. PÉRIODE DE QUESTIONS

7. LEVÉE DE LA SÉANCE

2021-01-727

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE l'ordre du jour déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-728

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 7 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 décembre 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-729

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture complète du procès-verbal du 16 décembre 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 décembre 2020 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 7 décembre 2020. Elle résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

2021-01-730

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DE DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé aux membres du conseil la liste des comptes du mois de décembre 2020 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska comportant 13 pages et totalisant un montant de **806 426,63 \$**.

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, il y a des crédits budgétaires et des fonds disponibles pour rencontrer les dépenses énumérées dans la liste des factures du mois de décembre 2020 de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska, totalisant un montant de **806 426,63 \$**.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Réjean Arsenault

Il est résolu

QUE les comptes énumérés et datés entre le 1er et 31 décembre 2020 soient approuvés et payés, conformément à la liste remise aux membres du conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-731

DÉPÔT ET ADOPTION DE LA CONCILIATION BANCAIRE DU MOIS D'OCTOBRE 2020

Sur proposition du conseiller Simon Arsenault Appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la conciliation bancaire du mois d'octobre 2020, telle que déposée par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-732

AUTORISATION DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS EN LIGNE

Sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des fournisseurs à payer en ligne, telle que déposée par la directrice générale.

Le 12 janvier 2021

QUE le conseil autorise la directrice générale à ajouter de nouveaux fournisseurs en cours d'année 2021, le cas échéant.

QUE le conseil réitère que la conseillère Dominique Blanchette est l'élue mandatée afin d'approuver les paiements effectués en ligne par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-733

SÉANCE ORDINAIRE DE FÉVRIER 2021

CONSIDÉRANT les consignes sanitaires liées à la Covid-19, notamment le couvre-feu imposé de 20 h à 5 h, effectives au moins jusqu'au 8 février 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil change l'heure de la séance prévue le 1er février 2021 afin de faciliter le déplacement de la directrice générale.

QUE la prochaine séance soit tenue en visioconférence à 15 h 30 plutôt que 19 h 30 le 1er février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-734

DEMANDE D'APPUI - Ô RIVAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une demande d'appui financier de l'organisme Ô Rivage de Plessisville, situé dans la MRC de L'Érable ;

CONSIDÉRANT QUE les élus ont analysé la demande et en sont venus à la conclusion que des organismes situés sur le territoire de la MRC d'Arthabaska offrent ces services ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Johanne Therrien Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE le conseil n'accepte pas la demande de l'organisme Ô Rivage de Plessisville pour l'année 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-735

ADOPTION FINALE DU RÈGLEMENT 073-2020 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 003-2013

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Johanne Therrien a donné un avis de motion concernant le règlement 073-2020 modifiant le règlement de zonage 003-2013 lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du 2 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la déclaration d'urgence sanitaire (COVID-19), la consultation s'est tenue de manière écrite du 11 au 26 novembre 2020,

Le 12 janvier 2021

conformément à l'arrêté ministériel 2020-033 et à l'avis public diffusé le 11 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'aucune demande n'a été formulée lors de la consultation écrite tenue du 11 au 26 novembre 2020 ;

CONSIDÉRANT QU'un second projet de règlement a été adopté le 7 décembre 2020, conformément à l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement 073-2020 a pour objet de préciser les normes relatives aux bâtiments dérogatoires dont l'implantation est réputée conforme, préciser les normes relatives aux travaux de remblai et de déblai et autoriser la vente de boissons alcoolisées contenant moins de 20 % en volume d'alcool sans consommation sur place sur le lot 5 437 323 du cadastre du Québec situé dans la zone I2 ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont tous reçu le projet de règlement plus de 72 heures avant la présente séance et renoncent à sa lecture complète ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Réjean Arsenault
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil adopte la version finale du règlement 073-2020, telle que déposée par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 076-2021 DÉCRÉTANT LES TAUX DES TAXES ET COMPENSATIONS ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

AVIS de motion est donné par Johanne Therrien à l'effet que le règlement 076-2021 décrétant les taux des taxes et compensations et les conditions de perception pour l'exercice financier 2021.

Johanne Therrien présente et dépose le projet de règlement 076-2021.

AVIS DE MOTION, DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT 077-2021 ÉTABLISSANT LA TARIFICATION APPLICABLE À LA VIDANGE DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES

AVIS de motion est donné par Simon Arsenault à l'effet que le règlement 077-2021 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques.

Simon Arsenault présente et dépose le projet de règlement 077-2021.

**2021-01-736
DÉPÔT ET ADOPTION DES PERMIS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2020**

Sur proposition de la conseillère Dominique Blanchette
Appuyée par la conseillère Diane L. Gagnon

Il est résolu

QUE le conseil approuve la liste des quatre permis du mois de décembre 2020 pour une valeur totale des travaux de **68 200 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-737

DÉROGATION MINEURE - 49, RUE FORTIN

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2020-12-0004 formulée par Mme Chantal Béliveau pour la propriété située au 49, rue Fortin ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser l'implantation d'une remise à 0,91 mètre de la ligne de terrain latérale plutôt qu'à 1 mètre, tel que prescrit à l'article 5.4.4 e) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction en 2011 pour l'implantation d'une remise et que la marge minimale par rapport à la ligne latérale indiquée au permis à ce moment était de 1 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que l'acceptation de la demande ne porterait pas préjudice au voisinage puisque le bâtiment y est implanté depuis 2011 et qu'aucune plainte concernant le bâtiment accessoire n'est consignée au dossier matricule ;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande pourrait causer préjudice au demandeur ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Simon Arsenault appuyée par la conseillère Johanne Therrien

Il est résolu

QUE le conseil approuve la dérogation mineure ci-haut détaillée pour le 49, rue Fortin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2021-01-738

DÉROGATION MINEURE - 68, RUE FORTIN

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure numéro 2020-12-0005 formulée par M. Martin Landry pour la propriété située au 68, rue Fortin ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à régulariser l'implantation d'un garage à 0,92 mètre de la ligne de terrain latérale plutôt qu'à 1,5 mètre, tel que prescrit à l'article 5.4.2.1 a) du règlement de zonage numéro 003-2013 en vigueur ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont fait l'objet d'un permis de construction en 2008 et que la marge minimale par rapport à la ligne latérale indiquée au permis à ce moment était de 1 mètre ;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation est minime compte tenu de la norme prescrite à l'époque ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif en urbanisme (CCU) est d'avis que l'acceptation de la demande ne porterait pas préjudice au voisinage puisque le bâtiment y est implanté depuis 2008 et qu'aucune plainte concernant le bâtiment accessoire n'est consignée au dossier matricule ;

Le 12 janvier 2021

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande pourrait causer préjudice au demandeur étant donné le processus de vente en cours ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil d'approuver la présente demande de dérogation mineure ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de la conseillère Diane L. Gagnon
Appuyée par le conseiller Simon Arsenault

Il est résolu

QUE le conseil approuve la dérogation mineure ci-haut détaillée pour le 68, rue Fortin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La directrice générale mentionne qu'aucun citoyen n'a acheminé de question par courriel avant la tenue de la séance.

2021-01-739

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de la conseillère Johanne Therrien
Appuyée par le conseiller Bertrand Martineau

Il est résolu

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**Michel Larochelle,
Maire**

**Katherine Beaudoin,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière**

La signature par le maire équivaut à toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal en vertu de l'article 142 du Code Municipal.